

[#]

Sécurité sociale et mutuelle étudiante

A partir de la rentrée 2018, il n'y aura **plus d'inscription à l'Assurance Maladie** dans les universités. Seuls les nouveaux et les nouvelles étudiant.e.s étranger.e.s doivent réaliser cette démarche par eux-mêmes au début de leurs études supérieures en France.

L'assurance maladie obligatoire devient gratuite.

Consultez les modalités d'application selon votre profil :

**Vous serez étudiant.e pour la première fois à la rentrée 2018 et vous avez la nationalité française.
Vous restez dans votre régime actuel (souvent celui des parents).**

Mettez à jour vos informations personnelles sur le site Ameli [

<https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/etudes-emploi-retraite/etudes-stages/etudiant>] afin d'être bien remboursé.e. :



Je crée un compte personnel ameli sur le site ameli.fr ou sur l'application ameli.



Je renseigne mes coordonnées bancaires (RIB) sur mon compte ameli.

Si ce n'est pas le cas, consultez avec lui un conseiller d'assurance.

Vous serez étudiant.e pour la première fois en France à la rentrée 2018 et vous n'avez pas la nationalité française.

**Vous devez vous inscrire à la Sécurité sociale en France sur le site internet : etudiant-etranger.ameli.fr [
<http://etudiant-etranger.ameli.fr>]**



Pour m'inscrire
sociale

Je renseigne mes informations
pièces justificatives

Je commence par m'inscrire
sur le site internet dédié :
etudiant-etranger.ameli.fr

1



- ✓ Nom
- ✓ Prénom(s)
- ✓ Date de naissance
- ✓ Pays de naissance
- ✓ Adresse e-mail
- ✓ Adresse postale
- ✓ Numéro de téléphone

Je saisis les informations
obligatoires

Je crée mon espace
personnel

2

Je dé



[JPG - 318 Ko] [http://www.univ-poitiers.fr/images/medias/photo/etranger_1527687901658-jpg?INLINE=FALSE]

Vous êtes déjà étudiant.e en France.

A la rentrée 2018 : vous conservez votre rattachement au régime de sécurité sociale de votre mutuelle étudiante (LMDE ou SMECO) pour l'année universitaire 2018 - 2019. Pas de changement de mutuelle possible.

Mettez à jour vos informations personnelles afin d'être bien remboursé.e. :



Je vérifie que mon adresse postale est bien à jour auprès de ma mutuelle étudiante.

Je m'assure que ma mutuelle étudiante dispose de mes coordonnées bancaires (RIB). Si ce n'est pas le cas, je les lui adresse.

Si ce n'est pas le cas, je les lui adresse.
lors d'une déclaration de revenus, je remplis la déclaration de revenus en ligne sur le site de la mutuelle.

[JPG - 131_Ko] [http://www.univ-poitiers.fr/images/medias/photo/pas-new_1527687398603-jpg?INLINE=FALSE]

A la rentrée 2019 : vous basculerez automatiquement (sans démarche de votre part) vers le régime général et serez rattaché dans l'organisme de votre lieu de résidence

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr